Plan Local d'Urbanisme

Hôtel de Ville – Place Gérard-Nevers – 91140 Villebon-sur-Yvette / Tel. 01.69.93.49.00

6. Documents graphiques

Document arrêté en Conseil Municipal
du 26 Novembre 2015

SIAM / 6 boulevard du Général Leclerc / 91470 LIMOURS EN HUREPOIX / Tél. : 01.60.12.69.00 / Fax : 01.60.80.12.50

Mairie de Villebon sur-Yvette

Plan Local d'Urbanisme

Hôtel de Ville - Place Général Leclerc - 91140 Villebon-sur-Yvette - Tel. 01 69 31 45 00

6. Documents graphiques

Plan n°2

Document arrêté en Conseil municipal
du 26 novembre 2015

Echelle : 1/2000

LEGENDE

ZONAGE :

Limite de zone

Zones urbaines

UA, UB, UC, UD, UG, UH, UE, UI, UL

Zones à urbaniser

AU, AUa, AUi

Zones naturelles

Na, Nzh, N, Nb et Nc

Zones agricoles

A

AUTRES DISPOSITIONS :

Espaces Boisés Classés

Limite de la bande de protection de 50 m des lisières des massifs boisés de plus de 100 ha

Emplacements réservés

N°	Objet de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Création d'une liaison douce entre la rue de la Fontaine et la rue de la Vallée aux Meuniers	Commune	env. 700 m²	40 ml x 2 m
2	Création d'un cheminement piétonnier entre la rue de la Vallée aux Meuniers et la rue de la Fontaine	Commune	env. 450 m²	150 ml x 3 m
3	Création d'une liaison douce entre la rue de la Fontaine et la rue de la Vallée aux Meuniers	Commune	env. 700 m²	40 ml x 2 m et 60 ml x 3 m
4	Création d'une liaison douce entre la rue de la Fontaine et la rue de la Vallée aux Meuniers	Commune	env. 450 m²	150 ml x 3 m
5	Création d'un cheminement piétonnier entre la rue de la Vallée aux Meuniers et la rue de la Fontaine	Commune	env. 1 100 m²	40 ml x 2 m et 150 ml x 3 m
6	Création d'un cheminement piétonnier entre la rue de la Vallée aux Meuniers et la rue de la Fontaine	Commune	env. 1 275 m²	425 ml x 3 m
7	Création d'un cheminement piétonnier entre la rue de la Vallée aux Meuniers et la rue de la Fontaine	Commune	env. 375 m²	125 ml x 3 m
8	Création d'un cheminement piétonnier entre la rue de la Vallée aux Meuniers et la rue de la Fontaine	Commune	env. 2 400 m²	800 ml x 3 m
9	Création d'un cheminement piétonnier entre la rue de la Vallée aux Meuniers et la rue de la Fontaine	Commune	env. 1 500 m²	500 ml x 3 m
10	Création d'un cheminement piétonnier entre la rue de la Vallée aux Meuniers et la rue de la Fontaine	Commune	env. 1 500 m²	500 ml x 3 m
11	Création d'un cheminement piétonnier entre la rue de la Vallée aux Meuniers et la rue de la Fontaine	Commune	env. 1 500 m²	500 ml x 3 m
12	Création d'un cheminement piétonnier entre la rue de la Vallée aux Meuniers et la rue de la Fontaine	Commune	env. 1 500 m²	500 ml x 3 m
13	Création d'un cheminement piétonnier entre la rue de la Vallée aux Meuniers et la rue de la Fontaine	Commune	env. 1 500 m²	500 ml x 3 m
14	Création d'un cheminement piétonnier entre la rue de la Vallée aux Meuniers et la rue de la Fontaine	Commune	env. 1 500 m²	500 ml x 3 m
15	Création d'un cheminement piétonnier entre la rue de la Vallée aux Meuniers et la rue de la Fontaine	Commune	env. 1 500 m²	500 ml x 3 m

Marge de recul des constructions aux abords de la RD 59

Secteurs assujettis aux dispositions du PPRI approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2006, figurant en pièce n°7 du dossier de PLU

Secteurs assujettis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur identifié au titre du L123-1-5-5° du Code de l'Urbanisme

Le territoire de Villebon-sur-Yvette est assujetti aux dispositions du PEB de l'aérodrome Paris-Orly approuvé par arrêté interpréfectoral du 21 décembre 2012, figurant en pièce n°7 du dossier de PLU.

Mairie de Villebon-sur-Yvette

Plan Local d'Urbanisme

Hôtel de Ville - Place Gérard Beaune - 91140 Villebon-sur-Yvette - Tél. 01 69 29 20 00

6. Documents graphiques

Plan n°1

Document arrêté par le Conseil municipal du 26 novembre 2015

Echelle : 1/2000

LEGENDE

ZONAGE :

Limite de zone

Zones urbaines

UA, UB, UC, UD, UG, UH, UE, UI, UL

Zones à urbaniser

AU, AUa, AUi

Zones naturelles

Na, Nzh, N, Nb et Nc

Zones agricoles

A

AUTRES DISPOSITIONS :

Espaces Boisés Classés

Limite de la bande de protection de 50 m des lisières des massifs boisés de plus de 100 ha

Emplacements réservés

N°	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Superficie approximative	Référence au règlement
1	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
2	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
3	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
4	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
5	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
6	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
7	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
8	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
9	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
10	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
11	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
12	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
13	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
14	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
15	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
16	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
17	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
18	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
19	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
20	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
21	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
22	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
23	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
24	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
25	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
26	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
27	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
28	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
29	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
30	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
31	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
32	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
33	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
34	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
35	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
36	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
37	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
38	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
39	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
40	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
41	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
42	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
43	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
44	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
45	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
46	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
47	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
48	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
49	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6
50	Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 59 et de la rue de la Fontaine d'Yvette	Commune	env. 1 000 m²	Art. 3, 4, 5 et 6

Marge de recul des constructions aux abords de la RD 59

Secteurs assujettis aux dispositions du PPRI approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2006, figurant en pièce n°7 du dossier de PLU

Secteurs assujettis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur identifié au titre du L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
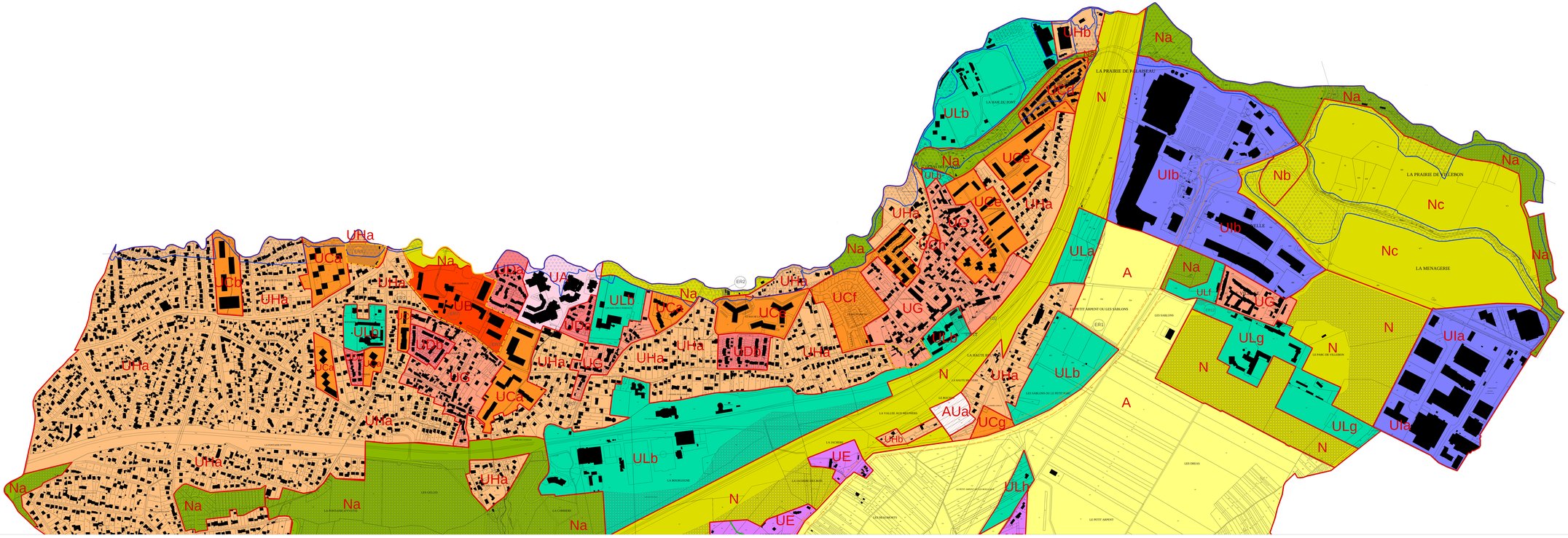
Le territoire de Villebon-sur-Yvette est assujetti aux dispositions du PEB de l'aérodrome Paris-Orly approuvé par arrêté interpréfectoral du 21 décembre 2012, figurant en pièce n°7 du dossier de PLU.